

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 17 Mai

L'agitation révolutionnaire

Les députés socialistes sont à peine arrivés à Saint-Nazaire, que déjà l'agitation recommence dans cette région. Les dépêches signalent plusieurs réunions de grévistes auxquelles ont assisté les compagnons Millierand, Sembat, Vaillant, Baudin, Toussein et autres du même acabit. Il va sans dire que chacun d'eux a pris la parole pour flétrir le gouvernement et la Chambre. Une autre réunion était annoncée pour vendredi soir. Les compagnons députés n'entendent pas laisser aux passions surexcitées le temps de s'apaiser, ils veulent battre le fer pendant qu'il est chaud. C'est la mise à exécution des menaces formulées par eux après le vote de la Chambre, qui a condamné leurs menées.

Des mesures d'ordre ont été prises à Saint-Nazaire et à Trignac. Il y en aurait une à prendre, d'après le *Journal des Débats*. Elle consisterait à supprimer en thèse générale le parcours gratuit des membres du Parlement sur les chemins de fer, en ne laissant subsister cette facilité qu'entre la capitale et la circonscription de chaque député. Il semble abusif à beaucoup de gens, en effet, que l'on fournisse aux compagnons la facilité d'aller gratuitement, sur tous les points, propager l'agitation révolutionnaire. Le *Figaro* émet à ce propos les réflexions suivantes :

Les voilà partis, dit M. Magnard, fomenteurs de révolte, colporteurs de mensonges et d'illusion mauvaise. Et leur œuvre va s'accomplir paisiblement ! S'ils tournent la difficulté et respectent la gendarmerie, on ne peut rien leur dire. On ne me fera jamais croire que la liberté exige que l'impunité légale soit acquise à cette coupable propagande, et qu'on assiste à ce spectacle odieux de députés abusant de leur titre pour tromper de malheureux égarés, pour leur faire croire que le pouvoir va donner raison à leurs revendications et qu'ils vont triompher de leurs « exploités ».

Il nous semble que malgré son bon sens

ordinaire, M. Magnard va un peu loin, et nous ne voyons pas trop comment on pourrait obliger les députés socialistes à se montrer sincères et logiques dans leurs déclarations et leurs harangues au peuple. S'il plaît à un auditoire crédule d'accepter pour indiscutables toutes les sornettes qu'on lui débite, quelle est la loi qui pourra condamner tout citoyen français à la vérité forcée et bannir définitivement l'erreur ? Mais ce qu'on doit faire, en revanche, et avec une décision persévérante, une énergie appliquée, c'est réprimer tous ces appels à la violence, à l'insurrection, aux armes, qu'on a vus jusqu'ici d'un œil trop sceptique et trop complaisant.

Tant qu'on se bornera à nous prêcher les beautés du collectivisme ou d'une autre doctrine allemande, ce sera de la discussion, et de toute discussion peut jaillir la lumière. Mais quand on viendra exciter les citoyens au mépris des autorités et de l'armée, célébrer la Commune et pousser les travailleurs en dehors des voies légales, alors que le gouvernement n'hésite pas, le vote de la Chambre lui a indiqué tout récemment quel est, en pareil cas, son devoir.

J. QUERCYTAIN.

ENCORE UNE EXPLOSION

L'anarchie s'est révélée ces jours-ci dans sa manifestation périodique. Sous une porte de l'avenue Kléber, une boîte chargée de poudre chloratée a démolie une façade de maison !

L'indignation publique a fait place à un dégoût profond, méprisant, devant l'attentat bête et lâche — l'attentat anarchiste ne terrorise même plus !

Quelle raison le criminel avait-il d'accomplir son acte abominable ? Aucune.

Il ne s'agissait pas d'une vengeance, les maîtres de la maison étaient absents, l'explosion eût fait tout au plus des victimes parmi les domestiques demeurés à Paris. On a porté une boîte infernale sous une porte de

l'avenue Kléber, comme on l'eût placée dans une rue avoisinante, au petit bonheur ! C'est le crime pour le crime, la destruction pour la destruction, l'attentat stupide.

Le retour de ces actes abominables justifie plus que jamais les mesures énergiques contre tous ceux qui se réclament de l'anarchie ou font profession d'y pousser les autres !

Heureusement, il n'y a pas eu d'accidents de personne, et le *Matin* a raison de dire que cette bombe a fait plus de tapage qu'elle n'a donné de résultats. Mais si mince que soit cet épisode de la guerre sociale, dont les meneurs révolutionnaires sont les chefs et dont les soldats ont pour arme l'engin chimique, il n'y a pas moins là un avertissement sérieux pour le gouvernement, qui a la responsabilité de la sécurité publique et de l'ordre public. *Caveant Consules !* L'anarchisme des compagnons de l'anarchie est arrivé à un tel point, que toute défaillance dans l'énergie gouvernementale serait prise pour un commencement de défaite, et encouragerait l'audace des criminels au lieu de la désarmer.

On peut se demander si le gouvernement dispose de moyens d'action suffisants pour prévenir les complots anarchistes. Des lois, il y en a assez ; mais ce sont les ressources dont dispose la police qui semblent insuffisantes. Pour répondre à une organisation exceptionnellement scélérate, un budget exceptionnel paraît nécessaire. Sans doute le Parlement ne refuserait pas un supplément de subsides à la police, si le gouvernement en démontrait l'urgence indispensable.

J. Q.

Les ministres en voyage

M. Spuller à Poitiers

M. Spuller est arrivé à Poitiers, samedi, à deux heures un quart. Il était accompagné de MM. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, Depasse, chef de cabinet, Parent, secré-

et deux pour nous.

Nous y vécûmes trois ans. J'anne était devenue l'élève d'Alice, et Henri avait eu la chance d'entrer dans une grande administration financière, aux appointements de cent francs par mois. Il y est encore, du reste.

Un jour, il me prit l'antaisie de devenir propriétaire. J'avais placé dix mille francs sur la tête de Jeanne. C'était l'idée qui m'était venue chez l'avoué lorsque j'avais touché mon argent.

En quatorze ans, m'avait-il assuré, un capital se double. Or, j'avais calculé que la petite ayant sept ans, ça lui donnerait vingt mille francs à sa majorité.

Ce placement opéré, il me restait encore une trentaine de mille francs liquides. Sur cette somme je résolus de faire bâtir. J'achetai du terrain relativement bon marché, et pour seize mille francs je fis construire notre maison actuelle.

Il y a tantôt huit ans que nous l'habitons.

Quand Jeanne eut douze ans, je lui ai laissé apprendre l'état de fleuriste, dans lequel elle est très habile. Mais je ne l'ai pas envoyée au dehors pour son apprentissage. Oh ! non, on m'a raconté de trop singulières choses sur les ateliers de jeunes filles et je n'ai pas voulu exposer mon enfant à avoir l'esprit défloré et même gangrené par une promiscuité dangereuse. Je l'ai gardée près de moi et c'est sous mes yeux qu'une ouvrière recommandée lui a chaque jour, durant trois années donné des leçons. J'ai bien agi, n'est-ce pas, Pierre !

— Je crois bien, cher père ; je n'eusse pas agi autrement à ta place. Comme toi, j'ai une prévention contre les ateliers de femmes, en général,

taire particulier. Les honneurs ont été rendus par le 33^e et le 20^e d'artillerie. La musique militaire jouait la *Marseillaise*, tandis que le canon tonait. Les étendards, massés derrière les Facultés, ont arboré des bannières au cri de : « Vive la République ».

Aux membres de la cour et du tribunal réunis, le ministre a dit qu'il était heureux d'avoir l'occasion de leur rappeler que la magistrature est le troisième pouvoir de l'Etat.

« Nous traversons un temps, a-t-il dit, où l'harmonie la plus complète doit régner entre tous ceux qui détiennent une part quelconque de la puissance publique. Le gouvernement de la République, définitivement fondé, a pour premier devoir de montrer à la France qu'il est en état d'assurer le maintien de l'ordre, en raffermissant le principe de l'autorité à tous les degrés. Un grand ébranlement semble se produire ; il convient de ne pas s'en alarmer, mais à la condition de veiller incessamment. Le pays compte sur tous les pouvoirs publics et en particulier sur la magistrature pour protéger la sécurité des citoyens. Vous assurerez cette protection en accomplissant vos devoirs de magistrats, avec autant de fermeté que de modération, avec une persévérance infatigable dans l'application des lois ».

Les vicaires capitulaires, suivis d'un nombreux clergé, sont venus présenter leurs hommages au ministre des cultes. M. Spuller a répondu :

« Messieurs, je suis touché de vous voir en aussi grand nombre. Votre visite ne me surprend point ; je suis sûr des sentiments qui vous l'ont inspirée. Je laisse de côté les affaires religieuses pour ne parler que des rapports du clergé avec l'Etat. Quant à ces rapports eux-mêmes, j'ai eu l'occasion de m'en expliquer récemment à la tribune, mais j'ai déclaré en même temps que la République doit tenir à honneur de conserver intacts les droits qui appartiennent à la puissance civile.

« Je ne m'écarterai jamais de cette ligne. Je respecterai d'autant plus ce programme, qu'on affecte de le dénaturer ou de le mal comprendre. Le devoir des hommes publics, qui savent ce qu'ils veulent, qui se guident d'après des principes, est de ne point s'émouvoir des fausses interprétations. J'ai parlé en toute conscience. Je ne m'écarterai jamais de cette règle. »

Le concours de gymnastique de Lyon

Lyon, 14 mai.

M. Raynal, ministre de l'intérieur, a prononcé un discours dans lequel, après avoir parlé de l'importance des exercices physiques, il a insisté sur le rôle patriotique des sociétés de gymnastique.

car c'est là trop souvent que la prostitution recrute ses victimes.

— C'est ce que je me suis dit, Alice, de son côté, connaît le métier, ayant profité des leçons reçues par Jeanne ; mais elle n'est peut-être pas aussi adroite qu'elle, ou plutôt elle n'a pas son extrême facilité. Il est vrai qu'elle a commencé plus tard ; elle avait presque vingt-deux ans, et, dame, à cet âge, les doigts n'ont plus la même souplesse qu'à douze.

A elles deux, Jeanne et Alice gagnent une quinzaine de francs par jour. Ça n'est pas mal, comme tu vois.

Il n'y a que ce pauvre Henri qui ne peut pas arriver à être rétribué convenablement. Croirais-tu que, depuis bientôt dix ans qu'il est employé, il n'a été augmenté que de cent francs ? C'est désolant. Pourtant il est loin d'être nul, ainsi qu'on aurait lieu de le supposer d'après cela. Bien mieux c'est un garçon très intelligent, à l'esprit délié et qui, selon moi, mérite au moins le triple de ce qu'on lui octroie. Je n'y comprends rien.

— C'est facile à saisir, cependant. Il a fait fausse route, par diable !

— Fausse route !... qu'est-ce que tu entends par là ?

— J'entends qu'il n'a pas appris le métier qui lui convenait, ou plutôt qui convenait à ses aptitudes, lesquelles, si elles ne rencontrent pas leur objectif, ne seront jamais mises en lumière.

— Tiens ! ça se peut bien, ce que tu dis-là.

— Et le verrai-je bientôt, ce jeune homme ?

— Ce soir ou demain au plus tard ; tu aurais même dû le voir déjà. (A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT. » 34

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

II

— Allons, reviens à toi, petite sœur, n'affligeons pas M. Beson et cette enfant par nos chagrins personnels.

Pardon de ne pas vous en dire davantage, ajouta-t-il, mais c'est une époque douloureuse de notre existence, à laquelle je ne devrais jamais faire allusion, car cela nous peine tous deux !

Alice ouvrit les yeux et sourit doucement à son frère.

— Ce n'est rien, mon ami, balbutia-t-elle, me voilà mieux... mais tu sais, quand j'entends parler de ce... moment... c'est plus fort que moi, ça me donne un coup... et mon sang se retire... Et puis il fait si chaud dans ce cabinet.

— C'est vrai, il fait très chaud, si nous sortions pour prendre l'air, avançai-je pour faire diversion à cet incident.

— Oui, sortons, appuya Henri, ça remettra complètement ma sœur.

J'évitai, bien entendu, de ramener la conver-

sation sur le sujet de leur ruine, car je ne sais pourquoi, mais j'intrevoyais autre chose qu'une perte d'argent ordinaire, dans l'explosion succincte qu'Henri venait de me faire, et je supposai que ces infortunés devaient avoir été victimes d'un de ces audacieux coquins, ainsi qu'il s'en rencontre tant, hélas ! en ce monde.

Une légère contrainte nous rendit muets pendant quelques instants l'un et les autres ; mais, reprenant le dé, Henri nous dit en riant, un peu forcément peut-être :

— Voyons, monsieur Beson, il ne faut pas que ma figure vous attriste. Ça me part comme ça de temps en temps, mais ça se passe de même. N'est-ce pas, Alice ? Ten z, elle et moi nous n'y pensons déjà plus. Allons, mademoiselle Jeanne, donnez-moi la main, et courons regarder les belles boutiques. Vous, monsieur Beson, je vous cède ma sœur, et qui m'aime me suive !... ajouta-t-il en se sauvant avec Jeannette sous les galeries étincelantes de lumière.

Notre gaieté nous étant revenue, nous passâmes une partie de la soirée à nous promener, puis, vers dix heures, nous nous séparâmes.

Le lendemain, d'après ce qui avait été convenu la veille, j'allai de nouveau avec Jeanne chercher Henri et Alice, et, tous les quatre, nous nous mîmes en quête d'un logement.

Nos marches et contremarches nous conduisirent à Montmartre, où nous trouvâmes à quelque distance d'ici un appartement qui nous convenait à merveille.

Précisément il était libre et nous nous y installâmes aussitôt.

Il comprenait quatre chambres, deux pour eux

Puis le ministre s'est étendu sur les efforts faits par le gouvernement républicain pour accroître la puissance militaire du pays.

« L'internationalisme professé par des Français et qui, vous le savez, ne trouve au-delà de nos frontières qu'une vague réciprocité, a eu pour conséquence naturelle la haine de l'armée. Dès l'instant où il n'y a plus de nationalités diverses, plus de frontières à défendre et aussi plus d'ordre intérieur à maintenir, à quoi bon la discipline, à quoi bon une armée ?

« Et, partant de ce grand principe, des traites à la patrie attaquent notre organisation militaire, outragent les chefs et poussent les soldats à la révolte. »

« Au prix d'une longue suite d'efforts ininterrompus, le pays est parvenu à élever son armée à sa plus haute puissance.

« Il n'a rien épargné pour y parvenir ; j'ajoute que c'est l'honneur de la République de lui avoir demandé ce sacrifice indispensable et de l'avoir pleinement obtenu, et quand la nation, sentant bien que sa sécurité était en jeu et qu'elle avait à prévoir les nouveaux malheurs qui pouvaient fondre sur elle, a tout offert et tout donné, son or, son cœur, son sang, il se trouve des misérables pour s'attaquer à cette armée si éminemment nationale, et qu'anime un même souffle d'ardent amour de la patrie.

« Ils s'acharnent à désorganiser le pays, à le diviser contre lui-même, à l'affaiblir, à le paralyser enfin.

« Je me demande, messieurs, si, dans l'état actuel de l'Europe, on peut concevoir un crime plus infâme que celui-là ? »

Il a terminé en justifiant les mesures prises par le gouvernement pour combattre l'anarchie.

« Voyez, messieurs, avec quel défaut d'équité on juge les gouvernements : il a suffi que nous nous soyons donné la tâche de rétablir simplement le bon ordre et la notion de l'autorité gouvernementale dans ce pays, pour nous voir aussitôt qualifiés de gouvernement de réaction.

« Il est évident qu'on est toujours le réactionnaire de quelqu'un ; mais pour nous, nous avons la conviction de ne pouvoir être taxés de réaction que par les ennemis acharnés de l'ordre et de tout gouvernement régulier ; nous réagissons contre eux, cela est certain, et de tout notre pouvoir.

« Nous avons senti, et le pays comprend avec nous, que le premier devoir d'un gouvernement consiste à gouverner et non à laisser flotter la barque à la fortune du flot comme une épave.

M. Viger à Orléans

Orléans, 13 mai.

M. Viger a visité aujourd'hui le concours. Dans le pavillon de la Société d'horticulture, un groupe de fillettes des écoles, habillées en blanc avec rubans tricolores, lui a offert un bouquet et l'une d'elles lui a récité un compliment. Le ministre l'a embrassée et remerciée.

Au cours de sa visite au concours, M. Viger a distribué un certain nombre de décorations du Mérite agricole.

INFORMATIONS

Arrivée du général Dodds à Marseille

Mardi, à trois heures de l'après-midi, le général Dodds est arrivé à Marseille à bord du *Thibet*. Il était accompagné du commandant Taverna et de plusieurs autres officiers. Une foule nombreuse s'était portée à sa rencontre.

On remarquait, parmi les personnalités présentes sur le quai, le secrétaire général de la préfecture, le général Canonge et une délégation imposante d'officiers de toutes armes. Le maire a vivement félicité le général Dodds au nom de toute la population marseillaise.

Le général Dodds est en parfaite santé. Dans les courts moments d'entretien qu'il a eus avec son entourage, il a confirmé la complète pacification du Dahomey.

Le soir, un punch a été offert au général par la Société des anciens militaires de la marine.

Le général Dodds est parti mercredi pour Paris.

M. de Selves

D'après la *Petite République*, le départ de M. de Selves serait décidé. Il serait nommé trésorier payeur général à Toulouse.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Les Fêtes de Jeanne d'Arc

Nous ne saurions mieux faire, étant donné que Cahors n'a pas eu sa fête de Jeanne d'Arc, que de donner le compte-rendu des fêtes brillantes qui ont eu lieu dans les villes voisines.

Fête de Jeanne d'Arc, à Montauban

Samedi soir, la retraite aux flambeaux organisée dans la cour du quartier du 20^e de ligne, a défilé dans nos rues avec un ensemble et un entrain parfait.

Dimanche, le soleil s'est levé superbe et s'est mis de la partie.

A 10 heures, Montauban avait déployé ses atours de fête ; M. Delbreil, maire de Montauban, assisté de MM. de Saint-Félix et Buscon, adjoints, et du conseil municipal, quittait la mairie pour se rendre en corps à la cathédrale.

Après le conseil, la Société des anciens combattants et serviteurs de 1870-71, au nombre de 250 environ, et ayant à sa tête M. Mimerel, colonel en retraite, président, et M. Millenet, avocat, vice-président, marchaient en rangs.

Sur la place de la cathédrale, les officiers des divers régiments de la garnison, de la réserve et de l'armée territoriale ont pris la tête du cortège.

MM. les généraux Vincendon, de Boysson et Dessirier et M. Delbreil, maire, sont les premiers entrés dans l'église, suivis du corps des officiers.

A LA CATHÉDRALE

A l'extérieur, la façade de la cathédrale était ornée de drapeaux tricolores.

Monseigneur avait chargé la Société de secours aux blessés (Croix rouge) de préparer, sous la haute direction de M. le chanoine Pottier, son maître de cérémonies, la décoration intérieure de la Cathédrale.

De la voûte descendent de nombreuses bannières aux armes de Jeanne d'Arc, et tous les piliers et les murs disparaissent, pour ainsi dire, sous un revêtement multicolore de tentures et d'oriflammes allégoriques.

Les communautés religieuses ont rivalisé de zèle et de goût dans la décoration de ces oriflammes, au premier rang desquelles nous devons citer celles des quatre régiments, toutes différentes, mais aussi délicates qu'élégantes ; celle du 10^e dragons, en or, sur fond de moire blanche, avec quelques vers charmants ; celle du 17^e escadron, très fine bannière ; semée de lys et timbrée de l'épée de Jeanne, celle du 11^e de ligne, bleue et blanche, brodée de rouge avec des emblèmes en or, et d'une forme très réussie ; celle du 20^e de ligne enfin, non moins belle, avec les écussons de l'Alsace et de la Lorraine.

M^{me} la générale Vincendon a fait exécuter par un pinceau habile l'étendard de Jeanne, mais en forme de bannière.

La Société de la *Croix Rouge* avait eu l'excellente pensée de reproduire d'une façon absolument exacte l'étendard historique de la Pucelle.

Parmi les autres bannières nous signalerons encore celles envoyées par l'*Union des Femmes de France*, M^{me} Bès de Bere, M^{me} Edouard Forestié, etc., etc.

Mais ce qui contribuait surtout à donner à la basilique un cachet inoubliable et tout à fait magique c'étaient les trophées dressés habilement par les soldats de la garnison.

Une croix d'honneur immense, qui semblait être décernée à la grande libératrice du territoire par les membres militaires de la Légion d'honneur, était suspendue au milieu de l'église.

Placé au centre de l'église, l'autel, décoré de drapeaux nationaux, de lances, de tambours, s'élevait, encadré de palmiers merveilleux.

LA CÉRÉMONIE

Dans tout l'espace compris entre la galerie de marbre de la Sainte Table et des chapelles du Rosaire et du Sacré Cœur, l'armée, les chefs de service et la Société des anciens Combattants avaient pris les places qui leur étaient réservés.

Citons, au premier rang, M. le général de division Vincendon et MM. les généraux de Boisson et Dessirier, M. le maire de Montauban et ses adjoints, M. de Bere, président du tribunal civil, et M. de Gardarens de Boisse, juge ; MM. de Scorbac, de Séverac, conseillers généraux ; Dagrard, Georges Montet-Noganets, conseillers d'arrondissement, etc., etc.

A dix heures et demie, Mgr l'Evêque est monté à l'autel et a dit la messe.

LE PANÉGYRIQUE

Après l'Evangile, M. le chanoine Valentin, mainteneur des Jeux-Floraux de Toulouse a prononcé le panégyrique de Jeanne d'Arc.

Il rend hommage, en terminant, à l'armée française qui continue l'œuvre de Jeanne d'Arc, et à son empressement à venir honorer sa mémoire : il a pour la Société des vieux combattants, ces mutilés pour la Patrie, un mot chaleureux, et il félicite la population Montalbanaise toute entière de sa vénération et de son admiration pour la Libératrice du territoire.

LA FÊTE DU SOIR

Les illuminations ont ajouté un vif éclat à la fête. Dans toutes les rues, la plupart des maisons avaient les fenêtres éclairées par des lampions, ou des transparents.

La fête du 13 mai a été de tout point réussie ; elle a trouvé dans notre population un écho unanime et nous devons constater avec beaucoup d'esprits sérieux et impartiaux que les sentiments

public semble s'être essayé d'une façon considérable. On n'a entendu pendant ces deux jours aucun cri, aucun chant, aucune parole discordante.

(*Courrier de Tarn-et-Garonne*).

La Tour des Pendus

Le gouvernement vient d'accorder une subvention de 10,000 francs, en vue de la restauration de la tour dite *Tour des Pendus*.

Instruction primaire

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 13 mai 1894, pris sur la proposition de M. l'Inspecteur d'académie, M^{me} Pélissier, institutrice à Espagnat (Ste-Eulalie), est nommée institutrice à Gaillac (Cajarc), poste créé.

M^{me} Lacombe, institutrice à Gréalou, est nommée à Saint-Sulpice.

Mlle Salles est nommée institutrice à Gréalou.

Concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes

Un concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes aura lieu les lundi 25 et mardi 26 juin 1894, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens âgés de 17 ans au moins et de 25 ans au plus, au 1^{er} janvier 1894, sans infirmités, ayant une taille de 1 m. 54 au minimum.

Par exception, pourront concourir après 25 ans, et jusqu'à 28 ans, les candidats qui justifient de trois années au moins de présence sous les drapeaux.

Pour les candidats comptant moins de trois années de service dans l'armée et plus de 25 ans d'âge, la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des services.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au directeur des Postes et télégraphes de leur département chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 7 juin 1894.

Contributions indirectes

Notre compatriote, M. Fréjaville, vient d'être nommé, à la date du 7 mai courant, chef de poste à Artres (Nord.)

Examens des bourses pour l'enseignement primaire supérieur

Sur trente-trois candidats inscrits, trente ont répondu à l'appel de leur nom et ont pris part aux épreuves écrites qui ont eu lieu lundi dernier.

Sept ont été déclarés admissibles, ce sont, par ordre alphabétique : MM. Arènes, Bennet, Dastouet, Lavergne, Leygue, Marcenac et Stiveil.

Le greffage de la vigne

Un certain nombre de viticulteurs s'étaient réunis lundi dernier à la pépinière départementale de Cahors, pour s'initier à l'application de la greffe en écusson perfectionnée, également appelée greffe en T.

Les opérations de greffage d'après ce système, ont été effectuées par un ouvrier viticulteur de M. de Verninac, mis à la disposition de M. le professeur départemental d'agriculture par l'honorable sénateur du Lot.

L'assistance a suivi avec beaucoup d'intérêt cette leçon pratique et les explications techniques de M. le professeur d'agriculture.

Chambre des notaires pour 1894

Les notaires de l'arrondissement de Cahors viennent de se réunir en assemblée générale et ont composé leur chambre ainsi qu'il suit :

Président, M. Pujol ; syndic, M. Costes ; trésorier, M. Roques ; rapporteur, M. Aldebert ; secrétaire, M. Lescale ; membres, MM. Laval et Cambornac.

Acte de probité

Le nommé Lacayrouse Jean, soldat au 7^e de ligne, ayant trouvé sur la voie publique une montre en or et une broche du même métal, en a fait le dépôt au commissariat de police par l'intermédiaire de ses chefs.

M. le commissaire de police a remis ces bijoux à la demoiselle Libens, qui les avait perdus. Le soldat Lacayrouse a refusé toute récompense.

Abattoir

M. Pagès, vétérinaire, inspecteur des viandes de boucherie, a fait enfouir une vache atteinte de tuberculose généralisée, qui avait été abattue à l'abattoir par un boucher de la ville.

Figeac

Jedi, 10 mai, la Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Lot, tenait dans notre ville sa réunion annuelle, sous la présidence d'honneur de M. l'inspecteur d'académie, assisté de MM. les inspecteurs primaires et sous la présidence de M. Simonis, président de la Société.

Près de 300 membres étaient accourus des divers points du département, mais plus spécialement de l'arrondissement de Figeac, pour assister à cette fête de famille.

Les comptes présentés par M. Monteils, trésorier, sont approuvés à l'unanimité, et l'assemblée applaudit à la communication qui lui est faite

d'une liste de 80 nouveaux adhérents, parmi lesquels 37 membres honoraires, dont 35 de la circonscription de Figeac.

Aussi M. l'inspecteur d'académie croit-il pouvoir féliciter les instituteurs et institutrices, et particulièrement ceux de la circonscription de Figeac et leur inspecteur, de l'esprit de fraternité qui les anime. Il rappelle les progrès faits par la Société pendant les trois dernières années et manifeste l'espoir et l'assurance que les arrondissements de Cahors et de Gourdon suivront incessamment l'exemple donné. Puis, dans un langage ému, après les avoir félicités de leurs excellents services, il remet aux instituteurs les récompenses obtenues par eux l'an dernier et attache lui-même sur leur poitrine cette médaille d'argent qui est, pour les maîtres de la jeunesse, ce qu'est la médaille militaire pour nos vaillants soldats.

Parmi les récompensés nous sommes heureux de signaler :

- M. David, de Beauregard ;
- M^{le} Boutaric, de St-Félix ;
- MM. Malbec, du Vigan ;
- Biassette, de Souzevray ;
- Turlan, de Labastide-Marnhac ;
- Talayssat, de Saint-Denis ;
- Delmon, de Dégagnac.

Un banquet de 200 couverts, dressé dans la salle St-Fargeau, et parfaitement organisé, réunit ensuite les instituteurs et leurs chefs.

Gourdon

La Chambre des notaires de l'arrondissement de Gourdon, à la suite de la réunion de jeudi, se trouve constituée comme suit :

- Président, M. Brugalières, notaire à Labastide-Murat.
- Syndic, M. Morand, notaire à Gignac.
- Rapporteur, M. Orliac, notaire à Gramat.
- Trésorier, M. Pécout, notaire à Dégagnac.
- Secrétaire, M. Broussouze, notaire à Gourdon.
- Membres, MM. Soulié, notaire à Vayrac, et Delmas, notaire à Payrac.

Bulletin météorologique

Après les splendides journées de dimanche et lundi, le vent d'antan a fortement soufflé, mardi, sur la contrée et rendu la chaleur accablante, présage d'orage.

Hier matin, les nuages amenés par le vent de mardi couvraient le ciel sans cependant faire supposer une pluie immédiate.

Le blé, la vigne et la fauchaison des luzernes réclament le soleil.

La bulletin météorologique annonce que le temps va rester couvert et très nuageux.

Foire de Cahors

La foire du 12 mai n'a pas été importante, probablement à cause du mauvais temps qu'il faisait le matin. Cependant il s'est traité quelques affaires sur les divers marchés.

Bœufs. — Bœufs ou vaches amenés, 350 environ ; les gras se sont vendus de 42 à 46 fr. les 50 kilogrammes, et les attelages de 700 à 1200 fr. la paire.

Porcs. — Porcelets amenés 90 environ, vendus de 20 à 30 fr. la pièce.

Moutons. — Moutons ou brebis amenés, 800 environ. Ceux destinés à la boucherie se sont vendus à raison de 0 fr. 70 à 0,80 le kilogramme, et les agneaux de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le kilogramme.

Les brebis et les agneaux pour l'élevage étaient livrés au cours des derniers marchés.

Halle. — Blé en vente, 200 hectolitres, vendus 185. Prix moyen, 16 fr. 25 l'hectolitre.

Maïs, 50 hectolitres, vendus 12 fr. 25 l'hectolitre.

Pommes de terre, de 3 à 4 fr. les 80 litres.

Volailles grasses, 0 fr. 80 le 1/2 kilogramme.

Œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

Concours régional hippique

Article premier. — Le Concours régional hippique de Cahors aura lieu du jeudi 14 au dimanche 17 juin 1894, Cours Vaxis.

Art. 2. — La circonscription du Concours comprendra les départements suivants :

Lot, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Corrèze, Corse, Creuse, Dordogne, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Isère, Landes, Loire, Haute-Loire, Lot-et-Garonne, Lozère, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse et Haute-Vienne.

Art. 3. — Les prix en numéraire offerts par M. le Ministre de l'Agriculture, le Conseil général du Lot, le Conseil municipal de Cahors, et dont le total s'élève à 18,000 francs, ainsi que les médailles et l'objet d'art offert par M. le Ministre de l'Agriculture seront répartis de la manière suivante :

PREMIÈRE CATÉGORIE

POULAINS ENTIERS DE 3 ANS

PREMIÈRE SECTION
PUR SANG ARABE

- 1^{er} Prix. — 600 francs et une médaille d'Or.
- 2^e — 400 francs — Argent.
- 3^e — 300 francs — Bronze.

DEUXIÈME SECTION
PUR SANG ANGLO-ARABE

- 1^{er} Prix. — 600 francs et une médaille d'Or.
- 2^e — 400 francs — Argent.
- 3^e — 300 francs — Bronze.
- Les 4^e et 5^e Prix, 200 francs chacun et une médaille de bronze.

TROISIÈME SECTION
DEMI-SANG AYANT AU MOINS 25 0/0 D'ARABE

- 1^{er} Prix. — 600 francs et une médaille d'Or.
- 2^e — 400 francs — Argent.
- 3^e — 300 francs — Bronze.
- 4^e — 250 francs — id.
- 5^e — 250 francs — id.
- 6^e — 200 francs — id.
- 7^e — 150 francs — id.
- 8^e — 150 francs — id.

DEUXIÈME CATÉGORIE
POULICHES DE 3 ANS

PREMIÈRE SECTION
PUR SANG ARABE

- 1^{er} Prix. — 400 francs et une médaille d'Or.
- 2^e — 350 francs — Argent.
- 3^e — 250 francs — Bronze.
- 4^e — 200 francs — id.

DEUXIÈME SECTION
PUR SANG ANGLO-ARABE

- 1^{er} Prix. — 400 francs et une médaille d'Or.
- 2^e — 300 francs — Argent.
- 3^e — 200 francs — Bronze.
- 4^e — 150 francs — id.
- 5^e — 100 francs — id.
- 6^e — 100 francs — id.

TROISIÈME SECTION
DEMI-SANG AYANT AU MOINS 25 0/0 D'ARABE

- 1^{er} Prix. — 400 francs et une médaille d'Or.
- 2^e — 300 francs — Argent.
- 3^e — 200 francs — Bronze.
- Les 4, 5 et 6^e Prix, 150 francs chacun et une médaille de bronze.
- Les 7, 8, 9, 10 et 11^e Prix, 100 francs chacun et une médaille de bronze.

TROISIÈME CATÉGORIE
POULINIÈRES

PREMIÈRE SECTION
JUMENTS SUIITÉES OU PRÊTES A METTRE BAS
D'UN PRODUIT DE PUR SANG ARABE

- 1^{er} Prix. — 500 francs et une médaille d'Or.
- 2^e — 400 francs — Argent.
- 3^e — 300 francs — Bronze.
- 4^e — 200 francs — id.

DEUXIÈME SECTION
JUMENTS SUIITÉES OU PRÊTES A METTRE BAS
D'UN PRODUIT DE PUR SANG ANGLO-ARABE

- 1^{er} Prix. — 500 francs et une médaille d'Or.
- 2^e — 400 francs — Argent.
- 3^e — 300 francs — Bronze.
- 4^e — 300 francs — id.
- Les 5 et 6^e Prix, 200 francs chacun et une médaille de bronze.

TROISIÈME SECTION
JUMENTS SUIITÉES OU PRÊTES A METTRE BAS
D'UN PRODUIT DE DEMI-SANG

- 1^{er} Prix. — 500 francs et une médaille d'Or.
- 2^e — 400 francs — Argent.
- 3^e — 300 francs — Bronze.
- Les 4, 5, 6 et 7^e Prix, 250 francs chacun et une médaille de bronze.
- Les 8, 9, 10, 11, 12 et 13^e Prix, 200 francs chacun et une médaille de bronze.
- Les 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21^e Prix, 150 francs chacun et une médaille de bronze.
- Les 22, 23, 24, 25 et 26^e Prix, 100 francs chacun et une médaille de bronze.

PRIX D'ENSEMBLE

Un objet d'art offert par M. le ministre de l'Agriculture pour être décerné au lot le plus remarquable, ou, à défaut de lot d'un mérite suffisant, au plus bel animal exposé.

Art. 4. — Tous les animaux, sauf les poulinières importées d'Orient, devront être nés et avoir été élevés en France, et appartenir à la circonscription du concours depuis le 1^{er} février 1894.

L'âge des chevaux se compte à partir du 1^{er} janvier de l'année de leur naissance.

Pour qu'un produit soit qualifié de pur sang arabe, il faut qu'il ait au moins 25 0/0 de sang arabe, et que ses père et mère soient inscrits au Stud-Book.

Ne seront admis au concours que les animaux sains et exempts de tares et de vices rédhibitoires.

Art. 5. — Dans le cas où le jury reconnaîtrait l'insuffisance de mérite des animaux présentés dans certaines sections, il pourra ne pas délivrer les premières primes, même n'en pas délivrer et les reporter sur les autres sections, au besoin, dans une catégorie différente, sans toutefois fractionner ou modifier la quotité des primes.

Toute prime et toute médaille qui n'aurait pas été décernée fera retour à l'Etat, au département ou à la ville, suivant qu'elle proviendra de l'Etat, du département ou de la ville.

Art. 6. — Le jury pourra décerner des mentions honorables aux animaux qui n'auront pas été primés faute de fonds.

Art. 7. — Conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 30 janvier 1894 pour être admis à concourir, les pouliches devront :

- 1^o Etre âgées de trois ans ;
- 2^o Etre issues d'un étalon, soit appartenant à l'Etat, soit approuvé, soit autorisé ;
- 3^o Avoir été saillies en 1894 par un étalon de l'une de ces trois catégories.

Les poulinières devront :

- 1^o Etre âgées de quatre ans au moins et de dix-huit ans au plus ;
- 2^o Etre saillies de leur produit de l'année, issu d'un étalon appartenant à l'Etat, soit approuvé, soit autorisé ;

3^o Avoir été saillies dans cette même année par un étalon de l'une de ces trois catégories. Les juments pleines et près de mettre bas seront considérées comme saillies.

Néanmoins, les juments et les pouliches qui n'auraient pas encore été saillies au moment de la réunion pourront concourir à la condition de l'être avant la fin de la monte de 1894. Dans ce cas, la prime ne sera payée qu'après justification de cette condition.

Art. 8. — Le jury sera composé de vingt à trente membres, non compris le président. En feront partie de droit : le préfet du Lot, l'inspecteur général des haras du 4^e arrondissement, le colonel commandant la 3^e circonscription des remontes militaires, deux ou trois directeurs de dépôts d'étalons, deux ou trois commandants de dépôt de remonte, deux vétérinaires.

Le jury sera complété par des conseillers généraux, des éleveurs et des personnes notables possédant des connaissances spéciales.

Le quart des membres sera fourni par le département du Lot où se tiennent les Concours, et le surplus par les autres départements de la région, de manière à ce que tous soient représentés proportionnellement à leur importance.

Les membres étrangers à l'administration seront nommés par le Ministre.

M. l'inspecteur général des haras sera Président du jury et Commissaire général du Concours. Il sera assisté par un ou deux directeurs de dépôts d'étalons, nommés Commissaires adjoints.

Art. 9. — Nul ne pourra être à la fois exposant et juré.

Art. 10. — Le Commissaire général aura la faculté de diviser en sections, suivant l'importance numérique des catégories d'animaux présentés, les jurés présents sur le terrain.

Chaque section nommera son président et son secrétaire.

Art. 11. — Le jury prendra ses décisions sans appel, à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

Art. 12. — La police du concours et la connaissance de toutes les difficultés qui peuvent naître au sujet des distributions des primes, appartiennent au président du jury ou à son délégué.

Art. 13. — Les frais d'installation ainsi que les frais d'impression du programme et de la formule de déclaration, la fourniture des ustensiles d'écurie nécessaires tels que fourches, balais, brouettes, seaux, cribles, etc., seront à la charge de la ville de Cahors. Toutefois, les plaques de catégorie, celles indiquant les prix décernés, les numéros de classement à poser dans les stalles ou boxes, et ceux destinés à être attachés à la bride des chevaux, seront fournis par l'Etat.

Ces derniers numéros devront être fixés à la bride ou au licol de chaque animal, au moment de la présentation au jury.

(A suivre).

Contagion par les wagons

Des expériences ont été faites par le conseil de salubrité d'Allemagne sur les germes bactériques contenus dans les wagons de chemins de fer.

Des échantillons de poussière, pris dans 45 compartiments différents de wagons à voyageurs, ont été inoculés à des animaux. Une partie des animaux inoculés sont morts très rapidement par suite de différentes contagions : les autres ont été tués de quatre à six semaines après l'expérience, et de ceux-ci, 3 qui avaient été inoculés avec de la poussière prise, non sur le parquet des voitures, mais sur le plafond, les parois et les coussins, ont montré des signes de tuberculose. Le chiffre des bactéries relevé est, par pouce carré, de 16,500 dans les wagons de 1^{re} classe, et respectivement de 27,000, 34,400 et 78,800 dans ceux de 2^e, 3^e et 4^e classe.

Le conseil de salubrité a édicté, contre ces dangers de contamination, des mesures que les administrations des chemins de fer étudient en ce moment.

Les enfants au sein causent une grande fatigue à leur mère. Aussi les mamans qui allaitent, tendent-elles continuellement à s'affaiblir et à s'anémier. Il semble souvent que la nature ne peut lutter contre le dépérissement de leurs forces, et cependant elles n'osent recourir à aucun des toniques ordinaires de crainte de nuire à leur nourrisson.

Mais il existe un réconfortant qui tout en rendant la santé aux mères, sera des plus salutaires à l'enfant, c'est l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soufre. Elle enrichit le lait des jeunes mères et lui fournit tous les principes nécessaires aux bébés.

L'Emulsion Scott se vend partout.

Exigez de vos fournisseurs qu'ils ne vous donnent que du Tapioca Rils.

Chaque année des milliers de malades atteints de *goutte, calculs, rhumatismes, douleurs sciaticques, asthme, maladies de la peau et du sang*, se dirigent vers les villes d'eaux pour y suivre un traitement long, dispendieux et quelquefois inutile. Qu'ils essaient donc auparavant de prendre chaque matin une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**. Tant de personnes se sont trouvées guéries, que cela vaut la peine d'en essayer. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

CONVERSION EN RENTE RUSSE 4 0/0
des Billets 5 0/0 de la Banque
et des 2^e et 3^e Emprunts d'Orient 5 0/0
Les demandes de conversion seront reçues
A PARIS
Chez MM. DE ROTHSCHILD Frères
du 8 au 26 mai.

Les nouveaux titres 4 0/0 créés en vertu de l'Okase Impérial du 8/20 avril sont émis, munis du timbre français, au cours de 92 1/2 0/0 avec jouissance à partir du 1^{er} 13 juin 1894.

Les demandes de conversion seront servies dans l'ordre de leur présentation et jusqu'à concurrence d'un capital nominal de 750 millions de roubles rente 4 0/0 maximum.

Les titres admis à la conversion seront décomptés, en paiement de la nouvelle rente 4 0/0, au pair, plus les intérêts à 5 0/0 courus jusqu'au 1^{er} 13 mai. Il sera de plus bonifié un mois d'intérêt à 4 0/0, du 1/13 mai au 1/13 juin, sur les nouveaux titres pour différence de jouissance. Il est, en outre, accordé une bonification spéciale de 20 copecks par 100 roubles aux porteurs qui demanderont la conversion le premier jour, cette bonification diminuera de 1 copeck par jour.

En conséquence, on recevra, le 1^{er} jour de la conversion, soit le 8 mai :

R. 108,66 1/2 Capital nominal Rente 4 0/0 contre 100 R. Billets de Banque 1^{re} émission ou 3^e Emprunt d'Orient.

R. 109,52 1/4 Capital nominal Rente 4 0/0 contre 100 R. Billets 2^e émission.

R. 110,36 3/4 Capital nominal Rente 4 0/0 contre 100 R. 2^e Emprunt d'Orient.

Ces sommes diminueront de 1 copeck par jour.

Les appoints à recevoir en Rente 4 0/0, lorsqu'ils seront au-dessous de 100 R., seront réglés en espèces à raison de Fr. 2.54 par Rouble capital nominal équivalant à 92 1/2 0/0 au change de 2.71 environ.

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres ou d'un cautionnement de 5 0/0 de leur valeur avec l'engagement de les remettre le 13 juin au plus tard.

Le prospectus détaillé sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.

Déclaration faite au timbre le 26 avril 1894.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 4 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI.

L'EAU DE LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.
Paris, 165, rue Saint-Honoré.

Prime à nos Abonnés



Les Armes de précision de la maison
Marius BERGER, fils
de St-Etienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 100/0 au-dessous de leur valeur.
Envoi franco du Catalogue illustré.
On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition universelle de Lyon

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion de l'Exposition Universelle de Lyon, la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée fait délivrer, à toutes les gares et stations de son réseau jusqu'au 1^{er} octobre 1894 inclus, des billets directs, aller et retour, à prix réduits, pour Lyon.

La durée de validité de ces billets, pour le parcours total à effectuer sur les deux réseaux d'Orléans et de Lyon, est fixée comme suit :

4 jours pour un parcours de	200 kilomètres
6 — id.	201 à 300 kilom.
8 — id.	301 à 400 id.
10 — id.	401 à 500 id.
12 — id.	501 à 600 id.
14 — id.	601 et au-dessus.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit.

Les billets ne donneront droit à aucun arrêt en cours de route ; les voyageurs qui en seront munis devront suivre au retour, le même itinéraire qu'à l'aller. Les dits billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la **Tisane Dussolin** ; le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibillieux connu est la **Tisane Dussolin**.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la **Tisane Dussolin** produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La **Tisane Dussolin** se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.
Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deca.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de

250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres. Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Nèrs (Nèrs), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (La Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

Le Vin de Peptone de Chapoteaut a une puissance digestive considérable qu'il doit à la Pepsine qu'il retient; les orateurs, les avocats, les personnes sédentaires lui doivent de conserver leur intelligence leur activité, leur lucidité; il évite les maux de tête et les digestions laborieuses.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

M. J. MAUREL

MÉDECIN-DENTISTE

SYSTÈME AMÉRICAIN

Rue du Lycée, N° 2, CAHORS

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie

8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELLE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents **INNOCUITÉ PARFAITE**

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY, adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Velocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'émittants spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr H. ROSSI, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS.

(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)

BUREAUX : 5, Boulevard Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 16, Rue de la Liberté, Cahors

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

POUR AMÉLIORER
POTAGES, SAUCES, RAGOÛTS
LÉGUMES et toutes sortes de VIETS
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT
UN BOUILLON DILICIEUX ET ÉCONOMIQUE

PRENEZ
VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
EXIGER LA SIGNATURE: LIEBIG
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

PLUS DE FEU
70 ans de Succès

Liniment BOYER-MICHEL
CORMIER et PÉRON, CHATEAUX (Indre)
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Mollettes, Courbes, Vessigons, Angines, etc., etc. 5 francs.
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

A Vendre DE SUITE

500 mètres cubes chène débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)

Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chène de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de bois de chauffage chène, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Laroquebrou...	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13 —
Brive.....	14 —
Cahors.....	15 —
Libourne.....	17 —
Bordeaux.....	18 —
Rodez.....	16 —
Périgueux.....	16 —

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentiers chène.

S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :
BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
A. GHY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle forme environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Relié : 750 fr.
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant.

La Grande Encyclopédie va nous livrer d'une multitude de volumes inédits de Pommier. Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAUT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS

REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique.

La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figures des œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.

Étranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION DE L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 X 66. Timbres-poste 4 50. La Rixe d'Angleterre.